

# MAIRIE DE GHISONACCIA

20240 - Département de la Haute Corse

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20181213-2018-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE TREIZE DECEMBRE à dix huit heures,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

**Etaient présents** : MANFREDI Angèle, BATESTI Philippe, CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, COSTANTINI Jean Augustin, CRISTOFARI Marie Félicia, DELARUE Carole, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte,

**Date de convocation :**  
3 décembre 2018

**Date d'exécution :**  
13 décembre 2018

**Date d'affichage :**  
14 décembre 2018

**Etaient représentés** : OTTAVI Antoine a donné pouvoir à BATESTI Philippe, ANDREANI Françoise a donné pouvoir à SISTI-BALARD Marie Toussainte, GUIDICELLI Antoine a donné pouvoir à CESARI Louis, PISTOLOZZI Lisa a donné pouvoir à PIERI Ange, ROMANI Claire a donné pouvoir à MANFREDI Angèle, SISTI Cécilia a donné pouvoir à SIMONI Pascale.

**Nombre de membres :**

**Etaient absents** : BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, SAUVAGEON Vanina.

En exercice : 26

Madame DELARUE Carole a été élue secrétaire de séance.

Présents : 16

**OBJET : 2018-73 Finances** – Calibrage du réseau pluvial de la commune suite au schéma directeur – Demande de financement.

Votants : 22

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :**

**Pour** : 22  
**Contre** :  
**Abstention** :

Suite au schéma directeur d'assainissement pluvial de la commune de Ghisonaccia (2010/2012), une étude complémentaire avait été réalisée afin d'optimiser la conception des ouvrages hydrauliques en traversée de RT 10 (2013), ceci dans le but d'avoir une compréhension claire de la situation actuelle de la gestion précaire de l'assainissement pluvial du territoire communal.

En effet, il y a une volonté forte de se prémunir des inondations que le centre urbain de Ghisonaccia vit régulièrement, aussi bien d'un point de vue sécurité que développement.

Le schéma directeur a permis de déterminer 14 secteurs pour lesquels des travaux et aménagements sont nécessaires.

Une réunion publique s'est déroulée en mars 2017 permettant de définir les priorités à engager. Les secteurs de la fiche 9 (Quartier de Cardicosa) et la fiche 14 (Ruisseau d'Alzitana) sont ainsi définis comme prioritaires.

Le montant des travaux est estimé à 2 120 000.00 € HT.

16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001234-20181213-2018-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2018

Il est proposé le plan de financement suivant :

- Etat au titre du PEI pour 1 060 000.00 € HT soit 50%,
- Collectivité de Corse (Office de l'environnement) pour 636 000.00 € HT soit 30%,
- Commune pour 424 000.00 € HT soit 20%.

Il est donc proposé au conseil municipal de validé ces travaux, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et à signer l'ensemble des documents afférents à ce projet.

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Valide les travaux de calibrage concernant les secteurs visés ci-dessus pour un montant estimé à 2 210 000.00 € HT.

#### **Article 2 :**

Approuve le plan de financement suivant :

- Etat au titre du PEI pour 1 060 000.00 € HT soit 50%,
- Collectivité de Corse (Office de l'environnement) pour 636 000.00 € HT soit 30%,
- Commune pour 424 000.00 € HT soit 20%.

#### **Article 3 :**

Autorise Monsieur le maire à solliciter auprès des partenaires financiers les demandes de subventions.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette opération.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,



Pour copie conforme,  
Le Maire,